Municipalité de
SAINT-AUBERT

PRÉPOSÉ.E AUX PARCS ET À LA PATINOIRE

Sous l'autorité de la personne responsable des Loisirs, *le préposé ou la préposée aux parcs et à la patinoire* assure l'entretien, l'aménagement, l'embellissement et le développement des espaces verts municipaux ainsi que l'entretien de la patinoire en saison hivernale. Il ou elle veille à la qualité des infrastructures récréatives extérieures, à la sécurité des usager.es ainsi qu'au bon fonctionnement du jardin communautaire.

Le ou la préposée contribue activement à l'amélioration du cadre de vie des citoyen.nes par la réalisation de projets horticoles, environnementaux et communautaires.

La personne embauchée devra assurer:

L'entretien des parcs et espaces verts (saison estivale)

- Assurer l'entretien des parcs, sentiers, aires de repos et espaces publics;
- Inspecter les modules de jeux et planifier les réparations nécessaires;
- Voir à la propreté des sites récréatifs et des espaces verts;
- Effectuer les travaux saisonniers liés aux infrastructures extérieures dans les parcs, en collaboration avec les équipes des travaux publics;
- Signaler toute situation pouvant affecter la sécurité des usagers et usagères.

La gestion du jardin communautaire (saison estivale)

- Coordonner les activités au jardin communautaire;
- Veiller à l'approvisionnement en eau et à la tonte de la pelouse ;
- Voir au respect des règlements et des bonnes pratiques horticoles;
- Organiser, au besoin, des corvées ou des activités de sensibilisation.

L'entretien de la patinoire extérieure (saison hivernale)

En dehors des heures d'ouverture au public, notamment :

- Assurer la préparation, l'arrosage et l'entretien de la glace afin qu'une qualité optimale soit maintenue;
- Déneiger la patinoire et vérifier quotidiennement l'état de la glace;
- Assurer l'entretien général du site et des équipements;
- Veiller au bon fonctionnement des installations et, en collaboration avec la personne responsable du centre des loisirs, fermer la patinoire lorsque les conditions de glace ne permettent pas son utilisation;
- Effectuer toute autre tâche liée à l'entretien et au bon fonctionnement de la patinoire.

Important : Les travaux d'entretien doivent être effectués en dehors des heures d'ouverture de la patinoire, ce qui offre une certaine flexibilité dans l'organisation du travail.

Conditions

- Le poste offert est permanent
- Horaire de travail de 35 h/semaine en période estivale et de 28 h/semaine en saison hivernale; horaire flexible
- Assurances collectives, REER collectif

Aptitudes requises

- Posséder un diplôme d'études secondaires (D.E.S.) ou toute autre formation jugée équivalente et une expérience adéquate.
- Faire preuve d'ouverture, de rapidité d'exécution et de souplesse devant les imprévus ou les changements;
- Planifier et organiser son travail et être autonome dans la réalisation de ses tâches;
- Communiquer de façon claire, précise, respectueuse et polie.

***Rémunération offerte* : à partir de 22 $ l'heure, selon l'expérience**

Disponibilité requise : dès que possible

Toute personne intéressée doit nous transmettre ses coordonnées, nous informer de son expérience dans ce type de travail et nous faire parvenir sa candidature d'ici le 30 novembre 2026, soit par courrier électronique à **dg@saint-aubert.net**, soit en déposant le tout directement au bureau municipal ou en l'expédiant à l'adresse postale suivante :

Préposé.e aux parcs et à la patinoire
Municipalité de Saint-Aubert
14, rue des Loisirs
Saint-Aubert (Québec) G0R 2R0